

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA1-72 FIXANT LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE D'AMOS ET LES CONDITIONS DE LEUR APPLICATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance extraordinaire du 30 mars 2026, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-72 concernant la tarification en électricité pour 2026. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur le 1^{er} avril 2026.

Donné à Amos, ce 1^{er} avril 2026.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 1^{er} avril 2026 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 1^{er} avril 2026

(s) Mariane Michaud, greffière